

**AVIS D'OUVERTURE DU
CONCOURS**

**DE CADRE TERRITORIAL DE SANTE
PARAMEDICAL DE 2^{EME} CLASSE,
SPECIALITE INFIRMIER**

le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Vendée organise le concours pour le recrutement **de cadres territoriaux de santé paramédicaux, spécialité infirmier,**

pour le compte des départements de la Loire-Atlantique, du Maine et Loire, de la Sarthe, de la Mayenne, de la Vendée, du Morbihan, du Finistère, des Côtes d'Armor, d'Ille et Vilaine, de la Manche, du Calvados, de l'Orne, de l'Eure, de la Seine-Maritime (CDG du Grand Ouest), des départements de l'Essonne, du Val d'Oise et des Yvelines (CIG Grande Couronne), ainsi que des départements de la Charente, des Deux-Sèvres et de la Vienne.

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A CE CONCOURS :

NOMBRE DE POSTES A POURVOIR : 29 postes (5 postes en externe, 24 postes en interne)

CONDITIONS D'INSCRIPTION :

- Posséder la nationalité française ou celle de l'un des Etats membres de la Communauté européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen,
- Jouir de ses droits civiques dans l'Etat dont il est ressortissant,
- N'avoir subi aucune condamnation incompatible avec l'exercice des fonctions,
- Se trouver en position régulière au regard des obligations du service national de l'Etat dont il est ressortissant,
- Remplir les conditions d'aptitude physique exigées pour l'exercice des fonctions.

CONDITIONS D'ACCES :

a. Concours interne sur titres

- Etre fonctionnaire, militaire ou agent contractuel,
- Et être titulaire :
 - de l'un des diplômes, titres ou autorisations d'exercer permettant l'accès aux concours d'infirmier territorial (mentionnées aux [articles L. 4311-3 et L. 4311-5 du code de la santé publique](#))
 - et du diplôme de cadre de santé ou d'un titre équivalent*,
- Et compter, au 1er janvier de l'année du concours, au moins **cinq ans de services publics en qualité d'infirmier ;**

b. Concours dit « externe »

- Etre titulaire :
 - de l'un des diplômes, titres ou autorisations d'exercer permettant l'accès aux concours d'infirmier territorial (mentionnées aux [articles L. 4311-3 et L. 4311-5 du code de la santé publique](#))
 - et du **diplôme de cadre de santé** ou titre équivalent*,
- Et justifier au 1er janvier de l'année du concours de **l'exercice d'une activité professionnelle (dans le domaine public ou privé) d'infirmier pendant au moins cinq ans à temps plein** ou une durée de cinq ans d'équivalent temps plein.

*Liste des diplômes équivalents au diplôme de cadre de santé :

Certificat de moniteur cadre d'ergothérapie, Certificat de cadre infirmier, Certificat d'aptitude aux fonctions d'infirmier surveillant, Certificat d'aptitude aux fonctions d'infirmier moniteur, Certificat d'aptitude aux fonctions d'infirmier cadre de santé publique, Certificat de cadre infirmier de secteur psychiatrique, Certificat de moniteur de formation professionnelle du personnel soignant de secteur psychiatrique, Certificat de cadre de laboratoire d'analyses de biologie médicale, Certificat de moniteur cadre manipulateur d'électroradiologie, Certificat de cadre manipulateur d'électroradiologie médicale, Certificat de masseur-kinésithérapeute moniteur, Certificat de moniteur cadre de masso-kinésithérapie.

La reconnaissance de l'expérience Professionnelle (REP) :

Si vous détenez un diplôme d'infirmier mais que vous ne détenez pas le diplôme de cadre de santé et que vous pensez justifier d'un autre diplôme de niveau II ou d'une expérience, en lien avec les compétences attestées par ce diplôme, vous devez saisir la commission compétente avant le **16 novembre 2017**. La réponse de la commission devra être présentée avant le début des épreuves orales (se renseigner auprès du CNFPT sur le site internet www.cnfpt.fr).

DATE ET LIEU DE L'ÉPREUVE ORALE : à partir du 10 avril 2018 au Centre de Gestion de la Vendée

PERIODE DE RETRAIT DES DOSSIERS DE CANDIDATURE : du 17 octobre 2017 au 8 novembre 2017

- Sur le site internet du Centre de Gestion : www.maisondescommunes85.fr

Cette préinscription ne sera considérée comme inscription qu'à réception, par le Centre de Gestion de la Vendée, du dossier papier (imprimé lors de la préinscription grâce au lien prévu à cet effet) pendant la période d'inscription. Les captures d'écran ou leur impression ne seront pas acceptées.

Une borne internet est à votre disposition auprès du Centre de Gestion de votre département pour procéder à votre préinscription.

En cas d'impossibilité de se préinscrire par internet et à titre exceptionnel, une demande de dossier par voie postale (le cachet de la poste faisant foi) pourra être effectuée : adresser une demande écrite individuelle comportant les nom et adresse du demandeur, numéro de téléphone, adresse e-mail, le concours choisi (externe ou interne) au Centre de Gestion de la Vendée - 65 rue Kepler, CS 60239, 85006 LA ROCHE SUR YON CEDEX. Tout pli insuffisamment affranchi sera refusé. Un dossier de préinscription sera alors envoyé.

Les dossiers devront être retournés par voie postale à l'adresse du Centre de Gestion de la Fonction Publique territoriale de la Vendée, **au plus tard le 16 novembre 2017** (le cachet de la poste faisant foi) ou jusqu'à 17 H 30 en cas de dépôt sur place.

Tous les dossiers postés ou déposés après le 16 novembre 2017, insuffisamment affranchis, faxés ou transmis par messagerie électronique, photocopiés ou recopiés seront refusés. Tout incident dans la transmission du dossier, quelle qu'en soit la cause (perte, retard ...) entraînera un refus d'admission à concourir.

Les dossiers incomplets et déposés avant le 16 novembre 2017 devront être complétés avant le début de la première épreuve.

Aucune demande de dossier ne sera acceptée par téléphone.

Centre de Gestion de la Vendée
65 rue Kepler
C.S. 60239
85006 LA ROCHE SUR YON CEDEX
www.maisondescommunes85.fr

⇒ Horaires d'ouverture :

Du lundi au vendredi : de 9 H à 12 H 30 et de 14 H à 17 H 30